



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 8 avril 2024 au Motel Fraser sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

**M. Éric Dubé**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Roch Audet**, maire  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Guy Bernatchez**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Mathieu Lapointe**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**M. Samuel Parisé**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Hugues Lafrance**, Conseiller de Étang-du-Nord  
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

### Ainsi que :

**Mme Marie-Andrée Pichette**, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

**M. Mark Lasanowski**, coordonnateur aux opérations de la Régie

### Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

**Mme Nicole Lagacé**, mairesse de Matapédia  
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

**M. Noël Richard**, maire de Grande-Vallée  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Simon Deschênes**, maire de Sainte-Anne-des-Monts,  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Roger Chevarie**, conseiller de Fatima,  
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**Mme Cathy Poirier**, mairesse de Percé  
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 28 février 2024 (adoption);
4. Suivi des finances et des opérations :
  - 4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
  - 4.2. États financiers vérifiés 2023 (adoption);
5. Financement;
  - 5.1. Versement du MTMD d'une aide financière pour le financement du TC (adoption);
  - 5.2. Versement du MTMD d'une aide financière d'urgence maximale pour 2020-2023 (PAUTC) (adoption);
  - 5.3. Desserte interurbaine 2024-2025 (adoption);
  - 5.4. Navette estivale de Carleton-sur-Mer (adoption);
  - 5.5. Programme MobilisActions 2024-2025 (adoption);
6. Autre information;
7. Date et lieu de la prochaine rencontre;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée (adoption)



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Il est demandé par la direction d'ajouter au point d'information un point concernant une demande d'appui par lettre de la Régie intermunicipale de transport du Bas-St-Laurent. Le point est ajouté à l'ordre du jour.

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Bernatchez et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié et proposé.

R-2024 – 10

### 3. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2024

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie tenue le 28 février 2024 » est présenté.

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2024

**IL EST PROPOSÉ** par Eric Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du le 28 février 2024, tenue à Gaspé, tel que lu et présenté.

R-2024 – 11

### 4. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS :

4.1 Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES COMPTES DE JANVIER ET FÉVRIER 2024

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer et liste des comptes préautorisés, tel que lu et présenté.

Le montant total au 31 janvier 2024 est de 398 542,51 \$.  
Le montant total au 29 février 2024 est de 416 512,95 \$.

R-2024 – 12

4.2 États financiers vérifiés de 2023

Les états financiers vérifiés pour l'année 2023 sont présentés par M. Claude Bernard, CPA auditeur, CA Associé, ABCA inc.

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE 2023

**IL EST PROPOSÉ** par Samuel Parisé et unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés de 2023, tel que lu et présenté.

R-2024 – 13

### 5. FINANCEMENT

5.1 Versement du MTMD d'une aide financière pour le financement du TC 2023-2024



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉPÔT DU RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE POUR L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter le dépôt du rapport de reddition de compte, tel que lu et présenté.

5.2 Versement du MTMD d'une aide financière d'urgence  
maximale pour 2020-2023 (PAUTC)

R-2024 – 15

### RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉPÔT DU RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE EN TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC) 2020-2023

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter le dépôt du rapport de reddition de compte, tel que lu et présenté.

5.3 Desserte bonifiée en transport interurbain 2024-2025

R-2024 – 16

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT 2024- 2025 POUR LA BONIFICATION DU TRANSPORT INTERURBAIN

**CONSIDÉRANT** l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGIM);

**CONSIDÉRANT** que la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

**CONSIDÉRANT** la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la REGIM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGIM et Keolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux.

Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est ;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
- L'ajout de 5 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, Bonaventure, New-Richmond;
- Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis ;
- La promotion des services de transport interurbain.

**CONSIDÉRANT** le manque de couverture du service de colis dans la région de la MRC Avignon ;

**CONSIDÉRANT** La réduction de la qualité du service dans les différents points d'embarquement/débarquement tel qu'à Carleton-sur-Mer ;



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**CONSIDÉRANT** que cette entente est effective du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la REGIM, tenue le 8 avril 2024, à Pabos-Mills;

**CONSIDÉRANT** la volonté exprimée des administrateurs que cette volonté soit conditionnelle au fait d'ouvrir la discussion sur les possibles améliorations du service dans la MRC Avignon;

**CONSIDÉRANT** que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000\$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

**CONSIDÉRANT** que la somme de 150 000\$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDÉT auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

| Partie prenante                           | Montant           | Part (%)     |
|---|-------------------|--------------|
| <b>Ministère des Transports du Québec</b> | <b>112 500 \$</b> | <b>75 %</b>  |
| <b>MRCs de la Gaspésie</b>                | <b>37 500 \$</b>  | <b>25 %</b>  |
| (MRC Avignon)                             | (7 500 \$)        | (5 %)        |
| (MRC Bonaventure)                         | (7 500 \$)        | (5 %)        |
| (MRC Rocher-Percé)                        | (7 500 \$)        | (5 %)        |
| (MRC Côte-de-Gaspé)                       | (7 500 \$)        | (5 %)        |
| (MRC Haute-Gaspésie)                      | (7 500 \$)        | (5 %)        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>150 000 \$</b> | <b>100 %</b> |

**CONSIDÉRANT** la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Dubé et unanimement résolu

**QUE** la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports du Québec en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif (volet II 3.1, pour le « maintien, l'amélioration de services exploités ») pour le montant de 112 500 \$;

**QUE** la Régie perçoive les montants de contribution des MRC dédiés au projet de bonification de desserte interurbaine sur le territoire de la Gaspésie;

**QUE** la Régie accepte, dans la mesure prévue par la loi, la gestion et l'administration de ces fonds et des sommes à recevoir en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour les MRC;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

5.4 Autorisation de dépôt de demande d'aide financière auprès de la MRC Avignon pour le projet navette de Carleton-sur-Mer

### **RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA MRC AVIGNON POUR LE PROJET NAVETTE DE CARLETON-SUR-MER 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Hugues Lafrance et unanimement résolu d'adopter la demande d'aide financière à la MRC Avignon pour le projet de navette de Carleton-sur-Mer 2024, tel que lu et présenté.

**QUE** la Régie autorise la direction générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.



No de résolution  
ou **R-2024-18**

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 5.5 Programme MobilisActions 2024-2025

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTMD POUR LE PROGRAMME MOBILISATIONS 2024-2025**

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises de son territoire, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable, afin d'en favoriser l'usage;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite, par ce programme, financer la réalisation d'activités de sensibilisation, d'information, de promotion et de mobilisation de la mobilité durable des personnes sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Samuel Parisé et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement au Programme d'aide financière aux activités de sensibilisations à la mobilité durable MobilisActions 2024-2025, pour une aide financière de 70 000 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

### 6. **AUTRES SUJETS D'INFORMATION**

Une lettre a été acheminé à la Régie venant du CRD du Bas-St-Laurent demandant un appui à la création de la RTBSL et à l'octroi d'un financement conséquent.

**R-2024 - 19**

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT DE LETTRE D'APPUI POUR LA RÉGIE DU BSL**

**IL EST PROPOSÉ** par Samuel Parisé et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à faire parvenir la lettre officielle d'appui au CRD du Bas-St-Laurent concernant la création et le financement de la RTBSL tel que présentée.

### 7. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 19 juin 2024 en Haute-Gaspésie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

**R-2024 - 20**

### 8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution  
ou autre  
**R-2024 - 21**

**Régie intermunicipale de transport  
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**CERTIFICATION**

Lu et certifié conforme par

le président,

Daniel Côté

2024/12/10

Date

la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Pichette

2024/12/21

Date

**ADOPTION**

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

19 juin 2024

Date



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport  
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**